UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE MÉDECINE

SCHWEIZERISCHER AKKREDITIERUNGSRAT
CONSEIL SUISSE D'ACCRÉDITATION
CONSIGLIO SVIZZERO DI ACCREDITAMENTO
SWISS ACCREDITATION COUNCIL
Filière d'études accréditée selon la LEHE & LPMéd 2019-2026

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Mathieu Nendaz
Vice-doyen en charge de l'enseignement

Aux enseignant·e·s du programme Bachelor et du programme Master de la filière en médecine humaine

Genève, février 2025

Concerne : Evaluation de votre enseignement par les étudiant·e·s - exigences du Rectorat

Madame, Monsieur, Chères et Chers Collègues,

Par décision du Rectorat, l'inclusion des évaluations des tuteurs·trices par les étudiant·e·s fait partie du dossier de nomination, de promotion ou de renouvellement pour toute l'Université de Genève.

Face à ce règlement, je tiens à vous informer que :

- Si vous enseignez au niveau Bachelor comme tuteur·trice dans les Unités APP, vous êtes systématiquement évalué·e et recevez régulièrement le rapport annuel de votre évaluation par email (Se référer aussi au site « Evaluation de l'enseignement »).

  Sauvegardez précieusement ces documents d'évaluation dans vos archives personnelles !
- Les tuteurs·trices CC (Compétences cliniques) et DC (Dimension communautaire) ne sont pas évalué·e·s par les étudiant·e·s. En cas de question, vous pouvez prendre contact avec Mme Samantha Bene (Samantha.Bene@unige.ch).
- Si vous enseignez au niveau Master, seul·e·s les tuteurs·trices UIDC (Unité d'introduction à la démarche clinique) qui suivent au minimum 4 fois un même groupe d'étudiant·e·s sont évalué·e·s d'office. Il n'y a pas d'évaluation formelle pour les tuteurs·trices d'AMC puisqu'en général ils·elles ne suivent pas un même groupe d'étudiant·e·s de façon prolongée.

  Néanmoins, les tuteurs·trices d'AMC et d'UIDC peuvent à ce jour proposer aux étudiant·e·s – sur leur propre initiative – une évaluation personnelle de leur enseignement en tutorial. La demande peut être adressée à votre secrétariat AMC/UIDC, puisque chaque secrétaire a été formé·e à l'utilisation de l'outil informatique permettant de générer et traiter ces évaluations.

  Nous vous encourageons vivement à faire appel à cette procédure, notamment si vous êtes dans un processus de promotion !
- Si malgré tout vous ne disposez pas d'évaluation individuelle et nominative de votre enseignement par les étudiant·e·s au moment d'une nomination, d'une promotion ou d'un renouvellement, vous pouvez vous adresser au Bureau de la Commission d'Enseignement (BUCE) en contactant Mme Alexandra Mühle (Alexandra.Muhle@unige.ch) qui pourra vous fournir un certificat d'enseignement substitutif.

Pour les enseignant·e·s de la filière de médecine dentaire, la demande est à adresser directement au conseiller académique de la médecine dentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, Chères et Chers Collègues, mes cordiales salutations.

Pr Mathieu Nendaz
Vice-doyen en charge de l'enseignement

Copies : - Pre N. Bajwa (programme Master)
- Pre M. Frieden (programme Bachelor)
- M. B. Cerutti, Mme S. Bene (programme d'évaluation)